

**DECISION N° 20250318_P_048
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

**Département de la
Haute-Loire**

**Arrondissement
D'YSSINGEAUX**

**Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Administration Générale

**Objet : Ressources Humaines : Signature d'une convention pour une formation CACES
avec GAILLARD FORMATION**

Le Président,

N° 20250318_P_048

Décide

De signer une convention avec :

**GAILLARD FORMATION
Zone d'activité commerciale de Monterrard
42 500 LE CHAMBON FEUGEROLLES**

OBJET

**Pour Monsieur Jonathan DA SILVA
Agent Loire-Semène**

Pour une formation CACES R486 Catégorie B

Date : 31/03/2025 au 04/04/2025 soit 35 heures

Montant : 750 € TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 18/03/2025

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20250318-20250318_P_048-AU
Reçu le 23/06/2026

